

Berne, le mardi, 14 août 2019

**Communiqué de presse**

«7<sup>e</sup> révision de l'AI»

**Les rentes pour enfants de l'assurance-invalidité reconnues comme vitales !**

**La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSS-E) refuse de baisser les rentes pour enfants. Après explications, il s'avère que les familles concernées disposent bel et bien de moins de revenu que les autres. Merci à la CSSS-E pour cette unanimité en faveur des personnes handicapées et de leurs enfants!**

En approuvant le système de rentes tel que proposé par le Conseil fédéral, la CSSS-E rate l'occasion d'introduire un système plus simple et équitable. La commission adhère hélas à la fausse idée qui consiste à faire croire que l'intégration des personnes touchées dans leur santé passe par une modification du système de rentes, et non par l'engagement accru des employeurs. Ce nouveau système de rentes ne respecte pas non plus le principe constitutionnel des rentes qui doivent couvrir les besoins vitaux de manière appropriée.

La commission admet que les jeunes en situation de handicap aient la possibilité, comme les autres, de suivre une formation professionnelle de deux ans au moins. Il est par contre décevant qu'elle ne soit pas parvenue à ancrer ce principe dans la législation.

Les expertises sont déterminantes dans la décision d'octroi d'une rente AI. Pour la CSSS-E, les entretiens menés dans le cadre d'expertises devraient dorénavant être enregistrés, voire filmés si nécessaire, du moins nous l'espérons. Ceci est la première amélioration décidée par la CSSS-E. Espérons que d'autres suivront (présence d'une personne de confiance lors des entretiens, création d'une commission...).

Le Conseil des États devrait traiter cette révision de l'AI durant la session d'automne déjà.

**Contact:**

Catherine Rouvenaz, secrétaire romande

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicaps

031 390 39 39 / catherine.rouvenaz@agile.ch / www.agile.ch

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faîtière défend les intérêts de ses 41 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par des personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que les proches.